

Parcoursup 2020 : 591 lycéens encore accompagnés ; la procédure a « très bien fonctionné » (J. Teillard)

Paris - Publié le jeudi 1 octobre 2020 à 15 h 23 - Actualité n° 194614

« 591 lycéens accompagnés par les [Caes](#) n'ont pas encore trouvé de formation à l'issue de la phase complémentaire », déclare [Jérôme Teillard](#), chef de projet Parcoursup au [Mesri](#), le 30/09/2020, lors d'un bilan de la procédure Parcoursup 2020. « Nous continuons à les accompagner, à la fois dans les appareils de formations portés par les lycées et les universités, et avec nos partenaires mobilisés au sein du Plan jeunes qui proposent des formations diplômantes, notamment les programmes régionaux. »

En 2020, la procédure a vu davantage de formations sur la plateforme (+2 379), mais aussi de candidats (+5,8 % ayant confirmé au moins un vœu), de propositions (3,4 millions au total, soit +16 %) et un taux d'admission supérieur (+59 134 candidats ayant accepté une proposition), dans les trois séries du baccalauréat.

Malgré la crise sanitaire et une « année qui n'a pas d'équivalent », Parcoursup a « très bien fonctionné, ce qui veut dire que la plateforme est robuste. Cela traduit aussi une procédure bien appropriée par les établissements : tout le monde connaît son calendrier et son fonctionnement », selon Jérôme Teillard.

Il souligne la forte mobilisation des établissements d'enseignements secondaire et supérieur pour accompagner les candidats. Cela s'est concrétisé par « 34 831 candidats accompagnés par les Caes et ayant reçu une proposition, et dix campagnes d'appels durant l'été pour conserver le lien avec les candidats », auxquels s'ajoutent cinq campagnes sur les réseaux sociaux et 6,3 millions de SMS.

Pour la première fois, le Mesri va publier « courant octobre » des rapports publics d'examen des vœux, comme le demandait la décision du Conseil constitutionnel du 03/04/2002. 13 000 formations sous statut étudiant sont concernées. Ces rapports seront intégrés dans les fiches des formations sur la plateforme.

665 998 candidats ont accepté une proposition, +9,7 % par rapport à 2019

827 998 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission soit +7 % par rapport à 2019 (+53 754 candidats), et 665 998 d'entre eux ont accepté une proposition d'admission, soit +9,7 % par rapport à 2019.

Les bacheliers sont 611 014 à avoir reçu au moins une proposition d'admission, soit 92,4 % d'entre eux, contre 91 % en 2019.

Parmi les bacheliers ayant confirmé au moins un vœu :

- 97 % des bacheliers généraux ont reçu au moins une proposition (96,1 % en 2019) ;
- 90 % des bacheliers technologiques ont reçu au moins une proposition (87,6 % en 2019) ;
- 79,8 % des bacheliers professionnels ont reçu au moins une proposition (78,2 % en 2019).

« **Concernant les étudiants en réorientation**, 141 167 ont reçu au moins une proposition d'admission, soit 81,3 % d'entre eux, comme en 2019. Toutefois, ils sont 87 973 à avoir accepté une proposition, soit 62,3 % d'entre eux, contre 65,7 % en 2019. »

La phase complémentaire a permis de formuler plus de 162 000 propositions d'admission aux candidats (dont 70 % pour des licences) contre 150 847 en 2019. Ainsi, 85 013 candidats ont reçu une proposition en phase complémentaire, soit 69 % des 123 377 candidats.

« *Au terme de la procédure 2020, il reste 70 200 places dans l'enseignement supérieur (hors apprentissage).* »

Jérôme Teillard explique le bon fonctionnement de la phase complémentaire par les campagnes de SMS, mails et sur les réseaux sociaux, notamment Snapchat, à destination des lycéens. Mais aussi parce que « des candidats auraient, les années précédentes, envisagé de partir à l'étranger ou d'entrer directement dans un emploi. Or, avec la crise sanitaire, ils étaient davantage prêts à se mobiliser pour trouver des solutions sur la plateforme ».

Le développement de l'apprentissage accéléré par le Plan jeunes

Parcoursup 2020 proposait plus de 4 200 formations en apprentissage, contre 3 154 en 2019, soit une hausse de 33 %. « Nous avons enregistré 170 000 candidats à l'apprentissage, majoritairement des lycéens », indique le chef de projet Parcoursup.

Des formations en apprentissage qui ont bénéficié, selon lui, des mesures annoncées par le gouvernement au sein du Plan jeunes :

- les aides au recrutement de 5 000 € pour les apprentis mineurs et de 8 000 € pour les apprentis majeurs, à tous les niveaux de qualification ;
- l'extension à six mois de la période possible pour débiter la formation en CFA même sans avoir trouvé de contrat.

Ce deuxième point « a été intégré à Parcoursup durant l'été, ce qui constituait des modalités d'assouplissement pour les formations et les jeunes ».

Santé : 58 % des propositions acceptées en Pass et 42 % en LAS

La procédure 2020 de Parcoursup constituait la première année d'inscription des deux parcours issus de la réforme de l'accès aux études de santé :

- des parcours menant à des diplômes nationaux de licence, et proposant des enseignements du domaine de la santé, les LAS (« plus de 450 » à la rentrée 2020) ;
- des parcours comportant une première année spécifiquement conçue pour permettre l'accès en santé et la poursuite d'études dans d'autres filières, les Pass (35 à la rentrée 2020).

50 286 propositions d'admission ont été acceptées en Pass et LAS (58 % en Pass et 42 % en LAS), soit 8 000 propositions de plus qu'en 2019 en Paces. Parmi les propositions acceptées en LAS, 48 % ont été acceptées en licence sciences-technologie-santé, 24 % en licence droit-éco-gestion, 12 % en lettres et 10 % en Staps.

Des progressions sur les dispositifs d'égalité des chances

Favoriser l'accès au supérieur des boursiers et des bacheliers technologiques et professionnels

128 116 lycéens boursiers ont accepté une proposition d'admission durant la procédure 2020, soit 85,7 % d'entre eux. Une hausse de 35 % par rapport à 2019 que le Mesri explique par l'extension des pourcentages minimaux de lycéens boursiers aux lycées privés sous contrat et une plus grande homogénéité de taux.

Concernant l'accès des bacheliers technologiques en IUT, pour lequel « le pilotage des taux d'accès a été renforcé cette année », 17 658 candidats ont accepté une proposition d'admission en IUT, soit 49,7 % d'entre eux (+ 3 % par rapport à 2019).

Du côté des bacheliers professionnels en BTS, dont les taux « ont été renforcés et homogénéisés en 2020 en cohérence avec les recommandations du CESP », 47 356 ont accepté une proposition d'admission, soit 65,6 % d'entre eux (+12 %).

Mobilité géographique : « Une très forte croissance, particulièrement chez les boursiers »

« Nous avons constaté plus de demandes de mobilités extra-académiques lors des vœux, et cela s'est confirmé avec les propositions acceptées, alors que nous nous attendions à une baisse en raison des conditions sanitaires », déclare Jérôme Teillard. Il note « une très forte croissance, particulièrement chez les boursiers qui sont habituellement en retard sur les mobilités ».

Ainsi, 204 796 candidats résidant en France ont accepté une proposition d'admission d'une formation située dans une autre académie, soit 48,2 % des candidats ayant reçu une proposition de ce type (+16,1 % par rapport à 2019). Parmi ceux-ci, 29 610 étaient des lycéens boursiers, soit + 39,4 % par rapport à 2019.

Une hausse qui va de paire avec celle des demandes d'aide à la mobilité Parcoursup. « Nous avons enregistré 20 000 demandeurs cette année, soit le double de 2019 ».

Parcourplus : 44 % des candidats en activité professionnelle

En 2020, 72 430 candidats se sont inscrits au module Parcourplus afin d'accéder à son offre de formations et de services :

- 72 % d'entre eux étaient des candidats non scolarisés désireux de reprendre des études ;
- 44 % ont déclaré être déjà en activité professionnelle et 84 % avoir déjà exercé une activité professionnelle ;
- 25 % ont déclaré être demandeurs d'emploi.

À l'issue de la procédure, 53 % de ces candidats « se sont saisis des opportunités proposées par Parcourplus et n'ont finalement confirmé aucun vœu sur Parcoursup ». Selon Jérôme Teillard, « Parcoursup propose beaucoup de formations, mais elles ne sont pas forcément adaptées à leur situation ».

L'offre proposée est élaborée « avec les partenaires de la [FTLV](#) du ministère », indique-t-il. Il ajoute que « le [Mesri](#) va essayer d'amplifier cette articulation entre les acteurs à l'avenir ».

Données : une note Sies à venir en octobre et l'open data en janvier 2021

Le bilan de la procédure 2020 fera l'objet d'une note flash du [Sies](#) centrée sur les candidats néo-bacheliers, publiée le 21/10/2020, indique Jérôme Teillard.

« Le bilan de la procédure 2020 avec les statistiques en open data sera effectué lors du lancement de la campagne 2021, en janvier.

Les données de la procédure 2019 seront en outre proposées prochainement sous forme de bilan académique, avec une approche candidat et une approche formation, pour enrichir les données à disposition du grand public et des observateurs. » Cette publication deviendra régulière.

Concernant les trois laboratoires de recherche retenus dans le cadre de l'[AMI](#) portant sur les données de Parcoursup, doté de 120 k€, leurs premiers résultats sont attendus à l'été 2021.

Procédure 2021 : consolider les dispositifs en place et prendre en compte les réformes du secondaire et du supérieur

Jérôme Teillard indique qu'en 2021, les équipes de Parcoursup « consolideront les dispositifs qui ont déjà été engagés, et prendront en compte les différentes réformes :

- celles du premier cycle de l'enseignement supérieur de manière à les concrétiser sur la plateforme, notamment la création des [BUT](#), des nouvelles [CPGE](#) informatique et scientifique, la fusion des deux voies de CPGE commerciales, et l'intégration d'une partie du concours des écoles vétérinaires et des

formations bac+1 du Plan jeunes ;

- celle de l'enseignement secondaire avec la réforme du baccalauréat, qui constitue une priorité, car l'enjeu est la bonne articulation avec cette réforme, et pour laquelle nous avons publié un calendrier » (ci-dessous).

« Nous allons également, de manière complémentaire, donner la priorité à l'égalité des chances et aux cordées de la réussite, et trouver comment mieux articuler ces dispositifs avec Parcoursup. Nous travaillons aussi autour de l'autocensure des candidats et plus largement aux processus d'orientation qui se mettent en place à travers la plateforme. »

CALENDRIER DE L'ANNÉE DE TERMINALE 2020-2021

	Évaluations communes Dates fixées par l'établissement	Épreuves finales	parcoursup Entrez dans l'enseignement supérieur
OCT.	TOUT AU LONG DE L'ANNÉE : éducation physique et sportive		
NOV.	15 NOVEMBRE : ouverture de la banque nationale de sujets		
DÉC.			21 DÉCEMBRE : ouverture du site d'information Parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.			20 JANVIER : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS		15 AU 17 MARS : enseignements de spécialité (24 au 26 mars à La Réunion)	11 MARS : date limite pour formuler ses vœux
AVR.	 AVRIL À JUIN : → histoire-géographie → LVA et LVB (écrit et oral) → enseignement scientifique* ou mathématiques**		8 AVRIL : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI			27 MAI : ouverture de la phase principale d'admission : réponses des formations
JUIN		17 JUIN : philosophie 21 JUIN AU 2 JUILLET : Grand oral	16 JUIN : ouverture de la phase complémentaire
JUIL.	6 JUILLET : résultats du baccalauréat 7 AU 9 JUILLET : oraux de rattrapage 9 JUILLET : fin de session 2021		16 JUILLET : fin de la phase principale d'admission

JUIL.	6 JUILLET : résultats du baccalauréat 7 AU 9 JUILLET : oraux de rattrapage 9 JUILLET : fin de session 2021	16 JUILLET : fin de la phase principale d'admission
-------	---	--

*en voie générale / **en voie technologique

Calendrier de la procédure Parcoursup et des épreuves du baccalauréat 2021 - © Mesri

Jérôme Teillard



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Mai 2017	Aujourd'hui
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Chef de projet Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur	2017	Aujourd'hui
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Directeur adjoint du cabinet de la ministre	Août 2015	Avril 2017
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Conseiller auprès de la ministre	Avril 2015	Août 2015
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation conseiller égalité, territoires, éducation artistique et culturelle	Septembre 2014	Avril 2015

Fiche n° 12759, créée le 24/08/15 à 10:29 - MàJ le 22/01/20 à 14:40

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 09/04/20 à 17:38

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »